

SEINE-ET-MARNE NUMERIQUE

RAPPORT

Comité syndical du 27 mars 2024

RAPPORT N° DCS2024-004

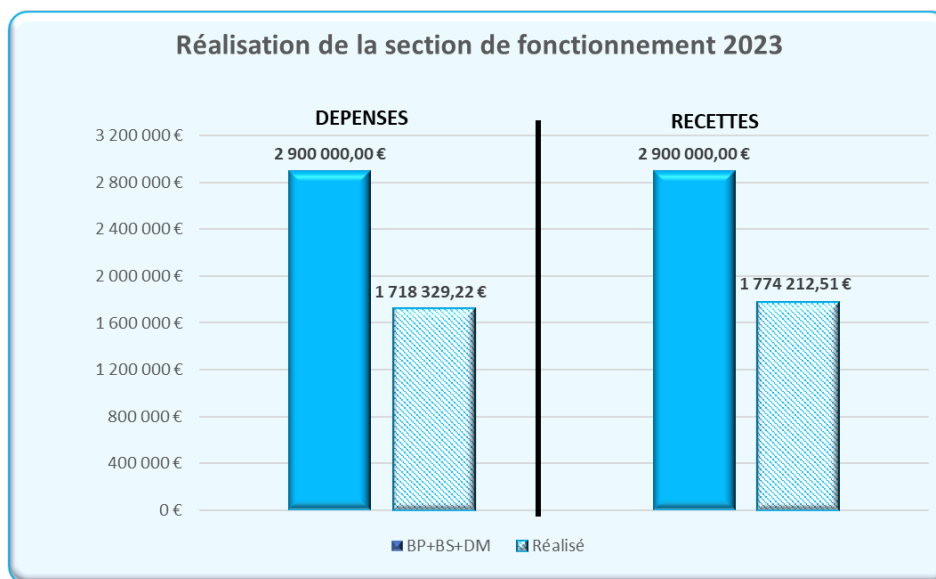
Objet : Approbation du Compte Administratif 2023 du budget principal et affectation des résultats de l'exercice

Le Compte Administratif est le document de comptabilité publique qui retrace l'exécution réelle des recettes et dépenses au cours de l'année écoulée (du 1^{er} janvier au 31 décembre).

Il doit être présenté et adopté avant le 30 juin de l'exercice suivant et permet de constater et voter l'affectation du résultat sur l'année suivante.

Le présent rapport détaille les exécutions budgétaires 2023 du budget principal. Pour rappel, celui-ci recense toutes les recettes et dépenses nécessaires au fonctionnement du Syndicat, en dehors des actions propres à l'aménagement numérique (relevant du budget annexe).

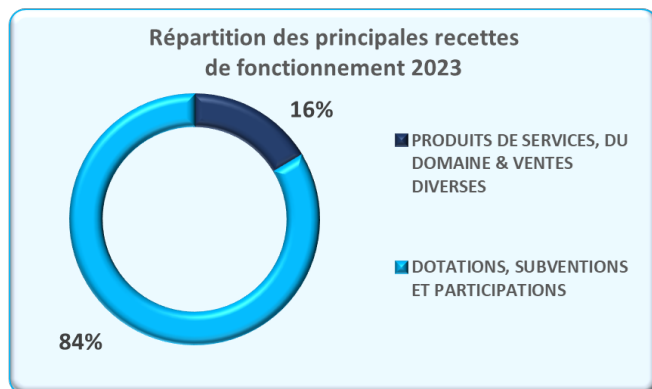
SECTION DE FONCTIONNEMENT



1. Recettes de fonctionnement :

Chap	Désignation	2022	2023		
		Réalisé	BP+BS+DM	Réalisé	% Réal.
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	1 166 040,61 €	0,00 €	0%
013	ATTENUATION DE CHARGES	32 776,81 €	0,00 €	23 885,16 €	0%
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	244 109,07 €	305 000,00 €	285 593,41 €	94%
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 463 355,98 €	1 425 000,00 €	1 447 014,68 €	102%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	975,75 €	3 759,39 €	177,26 €	5%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 973,00 €	0,00 €	17 542,00 €	0%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00 €	200,00 €	0,00 €	0%
Total recettes de fonctionnement		1 748 190,61 €	2 900 000,00 €	1 774 212,51 €	61%

Les recettes de fonctionnement de l'exercice 2023 s'élèvent à 1 774 212,51 € pour un taux de réalisation des crédits de 61 %.



Les participations des adhérents du Syndicat en fonctionnement constituent la principale ressource du budget principal (84%).

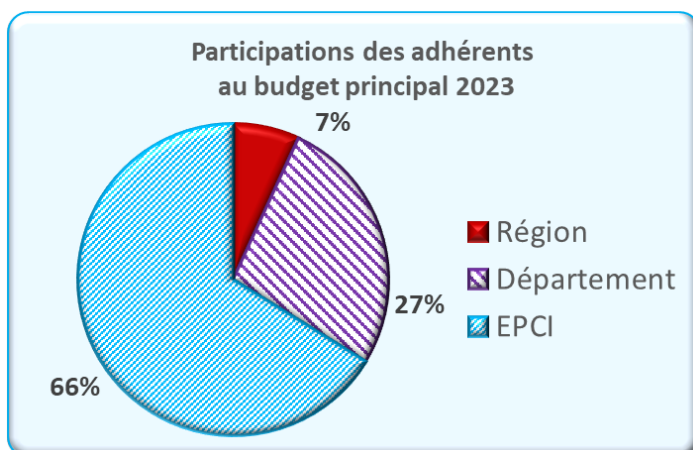
a- Chapitre 013 – Atténuation de charges

Le syndicat ne prenant en charge qu'une partie des tickets restaurant et frais de mutuelle, le solde à la charge des agents est inscrit au chapitre 013, soit 23 885,16 € pour 2023.

b- Chapitre 70 – Produits des Services

La participation 2023 provenant du budget annexe et correspondant aux rémunérations des agents du Syndicat affectés exclusivement à l'aménagement numérique est de 285 593,41 €.

c- Chapitre 74 – Dotations et participations



Le Syndicat a perçu 1 447 014,68 € de participations de ses membres sur l'exercice 2023, détaillés comme suit :

Les EPCI financent majoritairement le budget principal avec une participation de 958 026,00 € représentant 66 % du chapitre.

Le Département de Seine-et-Marne a contribué à hauteur de 388 988,68 € sur l'année 2023.

Pour la Région, l'exercice 2023 comptabilise 100 000,00 € de participation, comme depuis la création du Syndicat.

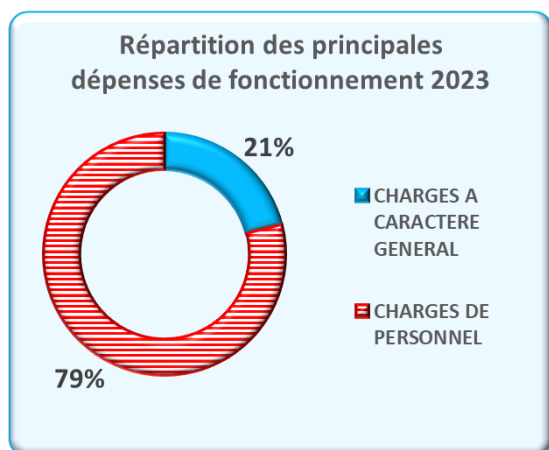
d- Chapitre 77 – Produits exceptionnelles

L'écriture constatée au chapitre 77 porte sur une annulation comptable sur exercice antérieur.

2. Dépenses de fonctionnement :

Chap.	Désignation	2022	2023		
		Réalisé	BP+BS+DM	Réalisé	% Réal.
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	359 171,21 €	1 194 000,00 €	342 388,79 €	29%
012	CHARGES DE PERSONNEL	1 152 931,09 €	1 500 000,00 €	1 284 802,43 €	86%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	100 609,03 €	65 000,00 €	38 758,35 €	60%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	15 457,59 €	101 000,00 €	16 567,43 €	16%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00 €	40 000,00 €	35 812,22 €	90%
Total dépenses de fonctionnement		1 628 168,92 €	2 900 000,00 €	1 718 329,22 €	59%

Les dépenses de fonctionnement 2023 sont de 1 718 329,22 € pour un taux de réalisation de 59,00%.



Le budget principal 2023, destiné à assurer le fonctionnement du Syndicat, compte 79 % de charges de personnel et 21 % de charges à caractère général.

a. Chapitre 011 – Charges à caractère général.

Les charges à caractère général se montent à 342 388,79 € pour 2023.

b. Chapitre 012 - Charges de personnel.

Les charges de personnel de l'exercice 2023 sont de 1 284 802,43 € pour 86 % de réalisation.

c. Chapitre 042 - Opérations de transfert entre section

Ces opérations correspondent aux amortissements des immobilisations acquises par le Syndicat sur son budget principal.

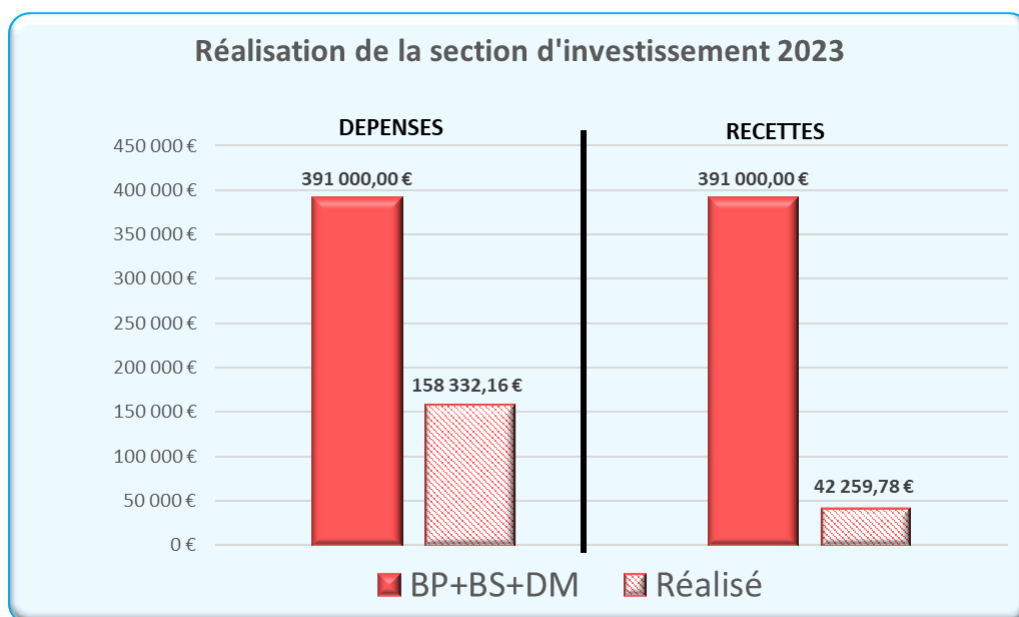
d. Chapitre 65 - autres charges de gestion courante

Le chapitre 65 de 2023 pour 16 567,43 € correspond aux abonnements payés chaque mois pour les licences Office 365, Adobe, MOOC Office 365.

e. Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Il s'agit d'écritures de régularisation sur exercices antérieurs.

SECTION D'INVESTISSEMENT



Chap.	Désignation	2022	2023		
		Réalisé	BP+BS+DM	Réalisé	% Réal.
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00 €	200,00 €	0,00 €	0%
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00 €	1 000,00 €	972,00 €	97%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 166,80 €	29 350,03 €	9 350,04 €	32%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 045,26 €	360 449,97 €	148 010,12 €	41%
Total dépenses d'investissement		19 212,06 €	391 000,00 €	158 332,16 €	40%

Chap.	Désignation	2022	2023		
		Réalisé	BP+BS+DM	Réalisé	% Réal.
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00 €	324 180,97 €	0,00 €	0%
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	100 609,03 €	65 000,00 €	38 758,35 €	60%
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		1 000,00 €	972,00 €	97%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	5 096,65 €	819,03 €	2 529,43 €	309%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		0,00 €	0,00 €	0%
Total recettes d'investissement		105 705,68 €	391 000,00 €	42 259,78 €	11%

Les dépenses d'investissement 2023 comptent principalement l'exécution financière du marché public 2022-04 pour la modernisation et sécurisation du système d'information du Syndicat.

En recettes d'investissement, les dotations aux amortissements 2023 pour 38 758,35 € (chapitre 040) ont permis de financer une partie des nouveaux investissements. De plus, le Syndicat a récupéré 2 529,43 € au titre du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA).

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023

Pour donner suite aux réalisations présentées ci-dessus pour les sections de fonctionnement et d'investissement, il est proposé l'affectation suivante du résultat.

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes d'investissement	42 259,78 €
Dépenses d'investissement	158 332,16 €
Résultat d'investissement 2023	- 116 072,38 €
Résultat d'investissement 2022	324 180,97 €
Résultat brut d'investissement 2023	208 108,59 €
RAR Recettes	- €
RAR Dépenses	72,97 €
Solde RAR	- 72,97 €
Résultat net d'investissement 2023	208 035,62 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes de fonctionnement	1 774 212,51 €
Dépenses de fonctionnement	1 718 329,22 €
Résultat de fonctionnement 2023	55 883,29 €
Résultat de fonctionnement 2022	1 166 040,61 €
Résultat Brut de fonctionnement 2023	1 221 923,90 €

AFFECTATION DU RESULTAT	
001 Résultat d'investissement reporté	208 108,59 €
Reste A Réaliser	72,97 €
1068 Affectation du résultat	- €
002 Résultat de fonctionnement reporté	1 221 923,90 €

Les comptes de l'exercice 2023 présentent un déficit d'investissement de 116 072,38 €, pour un cumul excédentaire des résultats à 208 108,59 €.

En fonctionnement, l'année 2023 se clôture sur un excédent de fonctionnement de 55 883,29 € portant le cumul à 1 221 923,90 €.

Au vu de ces explications et des documents budgétaires, le Comité syndical est sollicité afin :

- d'adopter le Compte Administratif pour 2023 du budget principal,
- d'affecter les résultats de la manière mentionnée dans le projet de délibération joint.